

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 octobre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CL194

présenté par

Mme Balage El Mariky, M. Amirshahi, M. Duplessy, M. Iordanoff et Mme Regol

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Immigration et asile	0	8 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	8 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	8 000 000	8 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe écologiste et social vise à renforcer les moyens consacrés à l'apprentissage de la langue française, condition essentielle de toute politique d'intégration réussie.

La maîtrise du français constitue en effet le premier levier d'autonomie et d'émancipation pour les personnes accueillies sur notre territoire. Elle facilite l'accès à l'emploi, à la formation, au logement et favorise la création de liens durables avec les résidents français.

Il est indispensable d'investir davantage dans cette dimension fondamentale de l'intégration.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cette mesure, il est proposé, à titre purement formel, d'augmenter de 8 000 000 d'euros l'action 12 "Intégration des étrangers primo-arrivants" du

programme 104 "Intégration et accès à la nationalité française" et de minorer du même montant l'action 03 "Lutte contre l'immigration irrégulière" du programme 303 "Immigration et asile". Ce transfert de crédits est technique ; nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.